



Banque africaine de développement



Nations Unies



**Commission de
l'Union africaine**



**République fédérale
démocratique d'Éthiopie**

Première Conférence des ministres africains chargés de
l'enregistrement des faits d'état civil

Centre de conférences des Nations Unies
Addis-Abeba (Éthiopie)
13 - 14 août 2010

Déclaration des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil

Amélioration de l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique



1. Nous, Ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, réunis à Addis-Abeba (Éthiopie) les 13 et 14 août 2010, pour la toute première conférence sur le sujet organisée par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD) et la Commission de l'Union africaine (CUA) ;
2. Reconnaissons que le thème de notre première Conférence : « *Vers une amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil en vue d'une administration publique et d'une production de statistiques efficaces pour le développement national et le suivi des OMD en Afrique* » est à la fois opportun et pertinent pour la réalisation du développement de l'Afrique et l'amélioration de la prestation de services publics offerts à nos populations ;
3. Sommes convaincus de l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil pour la politique publique, la bonne gouvernance, les droits de l'homme et les droits de l'enfant, et comme base de statistiques d'état civil fiables ;
4. Reconnaissons également l'importance et la contribution de l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil dans la mise en œuvre du Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique et du Plan d'action de Marrakech pour la statistique, et dans la promotion de la Charte africaine de la statistique ;
5. Constatons cependant avec préoccupation qu'en dépit de l'importance des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil et malgré les efforts en cours pour les améliorer, la majorité de nos pays ne disposent pas encore de systèmes appropriés, viables et complets ;
6. Affirmons qu'il faut des réponses politiques vigoureuses, notamment celles visant à améliorer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil dans le cadre des réformes en cours dans nos pays ;
7. Prenons note des recommandations de l'atelier régional tenu en 2009 en Tanzanie sur le renforcement des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique, de la deuxième réunion de la Commission statistique pour l'Afrique et de la réunion de groupe d'experts tenue à Addis-Abeba sur l'enregistrement des faits d'état civil, qui a précédé notre Conférence, dont l'objectif est de renforcer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique ;
8. Notons que le défi qui se pose maintenant à nous est de continuer de mobiliser et de rallier une volonté et des dirigeants politiques suffisamment résolus pour améliorer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique. À cet égard, nous faisons nôtres les recommandations de nos experts sur les stratégies visant à renforcer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil. À la lumière de ces recommandations, nous décidons ce qui suit :
 - 8.1 Prendre les mesures appropriées pour faciliter la mise en œuvre des plans, programmes et initiatives de réforme et d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, en vue d'assurer une couverture générale et complète, en tenant compte des situations propres à chacun de nos pays. À cet égard, nous sommes décidés à intégrer le processus d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil dans les

stratégies nationales de développement de la statistique et dans d'autres plans et programmes nationaux, notamment en renforçant la coordination des activités entre les différents acteurs aux niveaux national, sous-régional et régional ;

- 8.2 Élaborer des lois et des mesures à même d'assurer l'enregistrement obligatoire et en temps utile des faits d'état civil se produisant dans nos pays, tout en garantissant à tous l'égal accès au système. À cet égard, nous nous engageons à réviser et à mettre à jour nos lois sur l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil ainsi que nos législations statistiques, conformément aux directives et recommandations internationales et régionales, et à consacrer les ressources humaines et financières nécessaires à cet effet ;
- 8.3 Intensifier les campagnes de sensibilisation aux procédures et à l'importance des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, afin d'assurer leur bon fonctionnement ;

9. Conscients de l'importance des partenariats et du renforcement des capacités dans l'appui aux efforts nationaux pour améliorer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, nous demandons:

- 9.1 À la CEA, à la BAD et à la CUA, ainsi qu'aux autres partenaires de développement, de poursuivre leur appui à nos efforts de renforcement des capacités et de mobilisation de ressources ;
- 9.2 À la CEA, à la BAD et à la CUA de procéder à une évaluation des systèmes nationaux d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil et de mettre au point le projet de plan régional à moyen terme et de directives s'y rapportant, et de faire rapport à la prochaine session de la Conférence des ministres ;
- 9.3 Au Symposium africain sur le développement de la statistique, qui s'est, jusqu'à présent, concentré sur la mobilisation de l'Afrique pour qu'elle participe pleinement à la série de recensements de la population et de l'habitat de 2010, d'accorder la priorité à la mobilisation du continent en faveur de l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil ;
- 9.4 À la CEA d'envisager de créer, au sein du Centre africain pour la statistique, un poste organique consacré à l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, qui serait doté du personnel d'appui nécessaire pour assurer la pérennité des efforts actuels visant à améliorer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique ;
- 9.5 Aux universités et aux institutions nationales et régionales de formation statistique et démographique d'élaborer ou d'approfondir des programmes d'études visant à renforcer les capacités en ce qui concerne les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique ;
- 9.6 Au secteur de la santé d'accorder le système de santé avec celui de l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil afin d'améliorer la coordination et le partage, avec les

services nationaux de statistique et ceux chargés de l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, de données sur les naissances et sur les décès et leurs causes ;

9.7 À la Division de statistique de l'ONU, au Réseau de métrologie sanitaire et aux autres partenaires de développement d'intensifier leur appui aux initiatives et programmes régionaux et nationaux relatifs à l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil et de réajuster leur aide en conséquence ;

10. Enfin, nous demandons à la CUA d'envisager de faire de la présente Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil un cadre régional permanent, se réunissant tous les deux ans, pour l'examen et l'évaluation des politiques et mesures relatives à l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique.

11. Nous remercions le Gouvernement et le peuple de la République fédérale démocratique d'Éthiopie d'avoir accueilli cette Conférence qui a été couronnée de succès. Nous remercions en particulier S.E. M. Berhanu Hailu, Ministre de la justice, pour le dynamisme avec lequel il a dirigé ces travaux consacrés à l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique. Nous sommes particulièrement reconnaissants à la CEA, à la BAD, à la CUA, au Bureau central de statistiques éthiopien, à la Division de statistique de l'ONU, au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), au Réseau de métrologie sanitaire et au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) d'avoir organisé avec brio cette importante Conférence.

Fait à Addis-Abeba, le 14 août 2010.